

Mais quand Catinat, sur l'ordre du Roi, alla prendre possession de la forteresse, il trouva les portes fermées.

Il fut prouvé que, moyennant considération, Matthioli avait fait part aux cours d'Autriche, d'Espagne et de Piémont du marché conclu et celles-ci ayant tout intérêt à ce que la France ne prit pas possession d'une position stratégique considérée comme importante, sur un territoire étranger, le firent manquer.

Louis XIV jura de tirer une vengeance éclatante du fourbe qui l'avait joué aussi impudemment. L'ayant fait venir sur le territoire français, sous prétexte de renouer des négociations nouvelles, il le fit enlever par Catinat et enfermer dans la forteresse de Pignerol, qui alors appartenait à la France, et où devait être déjà le prisonnier masqué, comme je crois pouvoir le prouver. Le duc de Mantoue, non moins furieux de voir, par l'indiscrétion de son ministre, échouer une négociation qui aurait eu pour effet de remplir ses coffres épuisés, se laissa escamoter son ministre sans opposer la moindre protestation.

Ceci est de l'histoire.

...M. F. Brentano a mis une incontestable habileté dans l'exposition de sa thèse, mais il n'a pas même tenté d'éclaircir certains points obscurs qui, à mon avis, méritent d'être élucidés.

Je n'ai pas la prétention de donner un nom au prisonnier mystérieux, mais je crois pouvoir établir que l'homme au masque n'était pas Matthioli.

Je n'ai pas été comme M. Brentano à même de consulter les précieux documents inédits confiés à sa garde. Pour tirer mes déductions, je devrai donc me servir du fruit des recherches de ceux qui ont tenté de percer le mystère.

Quoi qu'il en soit, je crois être en mesure d'établir: 1°. Que le prisonnier masqué ne pouvait être qu'un personnage de très haute marque;

2°. Qu'une raison d'état de la plus haute importance pouvait seule motiver toutes les précautions prises

pour cacher son nom et son visage;

2°. Qu'il était emprisonné depuis au moins huit ans, quand Matthioli fut enfermé à Pignerol.

Les preuves les moins contestables font voir que le prisonnier masqué était traité avec la plus grande déférence; avec une déférence exagérée, même. Tout ce qu'il demandait lui était accordé et on prévenait ses moindres désirs.

L'extrait suivant du journal de M. du Junca, lieutenant du roi à la Bastille, dont l'authenticité ne peut être contestée, et auquel M. Brentano a, du reste, référé à plusieurs reprises dans sa conférence, font foi de toutes ces choses.

Parlant de l'arrivée du prisonnier à la Bastille, le jeudi 18 septembre, 1698, M. du Junca ne dit-il pas: "Je le conduisis moi-même sur les neuf heures du soir, dans la troisième chambre de la tour de la Berthaudière, laquelle chambre j'avais eu soin de faire meubler de toutes choses avant son arrivée, en ayant reçu l'ordre de M. de Saint-Mars." En le conduisant à ladite chambre j'étais accompagné du sieur Rosarge que M. de Saint-Mars avait amené avec lui, lequel était chargé de servir et de soigner ledit prisonnier qui était nourri par le gouvernement."

Outre le soin que l'on prenait de faire meubler de toutes choses la chambre du prisonnier masqué, on lui donnait pour le servir M. de Rosarge qui venait occuper la charge importante de major de la Bastille. Est-il quelque part fait mention, dans les annales de la Bastille, que pareilles attentions aient été portées à aucun autre prisonnier, parmi tous ceux qui, portant les noms les plus illustres de France, y ont été internés. (4).

Quelles raisons aurait-on eues de combler de toutes ces prévenances ce Matthioli qui, en somme, n'était qu'un vulgaire coquin?

(4) On affirme que Louvois, le ministre tout puissant de Louis XIV, ayant fait visite au prisonnier masqué dans sa prison, se tint debout et tête nue et que, quand la personne attachée spécialement au service du prisonnier venait à manquer, le gouverneur lui-même le servait à table.

Ne serait-il pas plus rationnel de supposer que c'est de Matthioli dont il était question, quand Louvois écrivait au gouverneur de l'île Sainte-Marguerite, au sujet d'un prisonnier dont il ne donne pas le nom, selon son habitude, (5), lui recommandait de le traiter au pain et à l'eau, de ne lui donner des effets et du linge que tous les quatre ans et de le loger dans le cachot le plus misérable. «Ce qui est assez bon pour un gredin, ajoute-t-il.

Voici maintenant la preuve des précautions inouïes que l'on prenait pour cacher le nom et la figure du prisonnier masqué. On la trouve encore dans le journal de M. du Junca:

"Le jeudi, 18 septembre 1698, dit-il, à trois heures après-midi, M. de Saint-Mars, Gouverneur de la Bastille, est arrivé pour sa première entrée des îles Sainte-Marguerite et Honorat, ayant amené avec lui, dans sa litière, un ancien prisonnier qu'il avait à Pignerol, dont le nom ne se dit pas, lequel on fait toujours tenir masqué, qui fut d'abord mis dans la tour de la Bazinière en attendant la nuit."

Plus loin, après la mort de l'homme masqué, M. du Junca dit encore: "Le lundi 12 novembre 1703, le prisonnier inconnu toujours masqué d'un masque de velours noir, que M. de Saint-Mars, Gouverneur a mené avec lui en venant des îles Sainte-Marguerite et qu'il gardait depuis longtemps" s'étant trouvé la veille, dimanche, un peu mal en sortant de la messe, est mort sur les dix heures du soir, sans avoir une grande maladie. M. Giraut, l'aumônier, le confessa, et, surpris par la mort, il ne reçut pas les sacrements avant de mourir. Ce prisonnier inconnu, gardé depuis si longtemps, a été enterré le mardi, à quatre heures de l'après-midi. Sur le registre mortuaire on a donné un nom inconnu."

(5) Il faut savoir, dit M. Jung, dans le cours d'une étude sur le masque de fer, que dans la correspondance de Louvois, jamais les noms des prisonniers ne sont prononcés; il les désigne ainsi: l'homme que vous savez; celui que vous avez en garde depuis tant d'années; le prisonnier de la tour d'en bas, etc.